



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Projet d'optimisation de la station d'épuration de Maïche - capacité inférieure à 150 000 EH et supérieure à 10 000 EH.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat intercommunal d'assainissement du plateau de Maïche

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

FEUVRIER Jean Michel, Président

RCS / SIRET

2 5 2

5 0 8

4 9 4

0 0 0

1 7

Forme juridique Syndicat

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
24 - a / Système d'assainissement dont la capacité est inférieure à 150 000 EH et supérieure à 10 000 EH.	La charge de la station d'épuration est variable, le percentile 95 des charges entrantes entre 2011 et 2016 est d'environ 11 500 EH. La charge de la station sera définie plus précisément au cours de l'étude, après diagnostic complet du réseau et de la station d'épuration. Concernant les IOTA, les rubriques suivantes sont concernées: 2.1.1.0 STEP > 600 kg de DBO5 => A. / 2.1.2.0 Déversoir d'orage > 600 kg de DBO5 => A. / 2.1.3.0 épandage de boues entre 3 et 800 t/an de MS => D.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La STEU de Maïche est actuellement soumise à déclaration, sa capacité réglementaire étant de 9 700 EH. Suite au franchissement répété du seuil des 10 000 EH (seuil soumis à autorisation au titre de L214-1 et suivants), la police de l'eau souhaite la mise en règle du système d'assainissement au regard des dispositions de la loi sur l'eau.

Le projet intègre la révision de la limite capacitaire de la STEU via une modélisation en situation actuelle et future de la STEU et des réseaux en prenant en compte l'évolution démographique du périmètre raccordé.

A l'issue de l'étude, un programme de travaux sera proposé afin de répondre aux éventuels dysfonctionnements révélés sur le réseau et / ou sur la STEU.

La portée des travaux n'est pas connue à l'heure actuelle. La faisabilité d'une ZRV sera étudiée et éventuellement mise en œuvre sur le parcellaire déjà occupé par la STEU.

## 4.2 Objectifs du projet

Mise en conformité réglementaire de la STEU et du système d'assainissement collectif.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Si nécessaire (opportunité évaluée dans le cadre de la modélisation de la STEU), mise en œuvre d'une ZRV.

Les travaux potentiels consisteraient en du terrassement et de l'aménagement de la ZRV (apport de matériaux, plantation des roseaux et construction des ouvrages).

Cette ZRV se trouverait en bordure du chemin de la Rasse dans une zone dégagée.

Aucun travaux n'est prévu sur les installations existantes de la STEU.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La STEU fonctionnera de la même façon qu'actuellement, à savoir :

- Dégrillage ;
- Dégraissage et déssablage ;
- Traitement biologique par boues activées ;
- Décantation ;
- Rejet au milieu naturel.

La filière boues est composée des étapes suivantes :

- Injection des polymères ;
- Centrifugation ;
- Chaulage ;
- Stockage et épandage.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La STEU était initialement soumise à déclaration (réçepissé du 21/12/2006).

Le projet est soumis au L 214-1 et suivants du code de l'environnement concernant les rubriques 2.1.1.0 et 2.1.2.0.

La STEU est également soumise à déclaration pour la rubrique 2.1.3.0.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale de la STEU	7 500 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Chemin de la Rasse  
25120 Maiche

Parcelles section AV:  
45, 59, 60, 61, 63, 65 et 66.

Parcelles section A :  
7 et 57.

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 47°15'29"96 Lat. 06°47'51"51

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_" Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_"

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Classement Art. 18 règlement 1257 / 99 du 26/06/1961. Zone M Montagne -FR
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inscrit dans le périmètre de protection d'un monument historique. Protection : inscrit - Château de Montalembert et son parc.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone humide au niveau du point de rejet de la STEU (faille de la Rasse) "Eau stagnante et végétation aquatique". Cette zone humide n'existe plus, elle a été remblayée en 2010. Il s'agissait de la lagune accompagnant l'ancienne STEU. Pas d'autres zones humides.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas directement concerné par une zone Natura 2000. Le rejet de la STEU se fait dans une faille Karstique, la faille de la Rasse. L'eau percole dans le Karst, se jette au niveau du Bief de Bran qui rejoint le Dessoubre, dans la zone Natura 2000. La STEU est située à environ 4 km du Dessoubre. la zone Natura 2000 se nomme "Vallées du Dessoubre, de la Reverotte et du Doubs".
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Rejet en milieu karstique de la STEU (faille de la Rasse), masse d'eau souterraine FRDT 120. Calcaires jurassiques, chaîne du Jura - bassin versant Doubs et Loue. Impact potentiel sur l'état chimique de la masse d'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Impact potentiel sur la faune aquatique du Dessoubre via le Bief de Bran apiscicole.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Cf. Note en annexe 6 - Habitats d'intérêts communautaires : => Erablaies à Scolopendre et Lunaire des pentes froides - Non concerné par le projet. Espèces d'intérêt communautaire : => Chabot, Lamproie de Planer, Blageon et Toxostome. Les espèces citées ci-dessus sont concernées par le projet. En cas de détérioration du traitement de la filière eau, possibilité d'impact sur les espèces.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	STEU existante, éventuelle construction d'une ZRV sur ancienne lagune.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Un incident sur la filière de traitement pourrait conduire au rejet d'effluents non conformes d'un point de vue bactériologique. Un risque sanitaire pourrait concerner les activités aquatiques (activités en eaux vives, pêche...) pratiquées au niveau du Dessoubre. Aucun risque sanitaire n'est à considérer concernant la filière boues (mesures d'hygiénisation en place).
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	STEU existante, pas de travaux majeurs et donc pas de changement par rapport au trafic actuel.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	STEU confinée sous bâtiments et habitations à plus de 150 m. Bassin d'orage, en amont de la STEU, fonctionnement gravitaire donc pas de nuisances.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Incidence à modérer, la STEU est confinée sous des bâtiments.</p> <p>Projet de désodorisation de l'aire de stockage des boues à l'étude.</p> <p>Positionnement de la ventilation vers l'ouest, à l'opposé des premières habitations situées à plus de 150 m.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets domestiques propres au bâtiment, rejetés dans la STEU.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rejets d'effluents traités par le STEU dans le karst, faille de la Rasse.</li> <li>- Rejets ponctuels, par temps de pluie, des déversoirs vers le milieu naturel.</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les déchets produits sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des sables ;</li> <li>- des graisses ;</li> <li>- des refus de dégrillage ;</li> <li>- les organes changés pour cause de vieillissement.</li> </ul> <p>Les déchets sont éliminés de façon régulière par un transporteur agréé dans un centre agréé.</p>



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Intégration paysagère du bâtiment, l'ensemble de la station d'épuration est confinée sous le bâtiment typique de l'architecture locale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	STEU existante sans extension supplémentaire notable.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Pas de projet recensé (définition au R 1222 - 5 article 5°) avec incidence.

(projet société Finishing France SARL à Maiche, AE 03/07/2014, pas d'impacts sur les rejets d'assainissement et pas d'odeurs émises)

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

La Suisse est à plus de 10 km à l'est de la STEU.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

- Impact sur l'état chimique des eaux souterraines
  - => Épuration des effluents conformes aux rendements épuratoires pour non dégradation du milieu récepteur;
  - => 2 files de traitement, permettant les travaux d'entretien sans rejets directs sans traitement;
- Zone humide au point de rejet
  - => zone humide non existante.
- Sanitaire => hygiénisation des boues avant épandage (réduction à un niveau non pathogène des agents présents) et analyse systématique avant épandage
  - => risque existant sur la filière eau en cas de dysfonctionnements par rapport à la présence d'activités aquatiques au niveau du Dessoubre / mesure d'évitement avec une double file de traitement.
- Odeurs => Évitement existant
  - => projet de désodorisation de l'aire de stockage des boues à l'étude
- Déchets => filière maîtrisée.
- Natura 2000 => Autosurveillance de la concentration des effluents, conformité du rejet + distance au site (plus de 4 km)

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il ne semble pas nécessaire que le projet de reclassement réglementaire de la STEU de Maïche passe par une évaluation environnementale du fait des éléments suivants:

- La station d'épuration étant existante, aucun permis de construire ne sera déposé. L'impact sur les monuments historiques est donc nul.
- Le projet s'intègre dans une démarche "Loi sur l'eau", encadrée dans un dossier. De plus, la zone Natura 2000 (hors du périmètre) et le SAGE imposent des rejets maîtrisés.
- Le dossier constituera un dossier de régulation, un dossier de déclaration a d'ores et déjà été déposé au moment de la construction de la STEU. De plus, aucune plainte n'a été déposée à l'encontre de la STEU depuis sa mise en route.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent


Objet

**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Maiche le, 28/03/2017

Signature

Le Président,  
  
Jean-Michel FEUVRIER

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus



